

## Sommaire

- A l'UFCV
- Accords en cours
- Certification et habilitation, une réforme « en cours d'acquisition »
- Charlie et la circulaire visant à « mobiliser pour la citoyenneté »
- Temps d'animation périscolaire

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'éducation populaire.

Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous !

## Contact

Michel SELLES  
Délégué syndical  
06.80.43.55.89  
[sep-unsa@ufcv.fr](mailto:sep-unsa@ufcv.fr)

## A l'UFCV

### Accord salarial\*

Après 2 ans de gel de la valeur du point, celle-ci a été régularisée à 5,98 €, en janvier 2015, conformément à la valeur du point de la CCNA. L'ensemble des syndicats ont souhaité, à juste titre, souligné l'effort considérable et conséquent effectuer par chacun des salariés. Le nouvel accord prend en compte les possibles évolutions de la valeur du point décidés par la branche.

### Accord sur l'égalité professionnelle\*

Cet accord, signé en fin d'année 2014 pour 3 ans, vise à réduire les inégalités professionnelles au sein de l'UFCV autour de 5 axes principaux : L'embauche, La formation, La promotion professionnelle, La rémunération effective, l'Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la Responsabilité familiale. Afin qu'il devienne un outil opérationnel, nous avons demandé qu'un bilan annuel soit transmis à la commission de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs.

### Suivi du déroulement de carrière

La première date de contrôle des points de déroulement de carrière devait être faite en janvier 2010 : quelques salariés ont bénéficié de cette procédure. Mais un retard avait été pris dans l'application des dispositions conventionnelles de l'Avenant 127. Depuis janvier 2015, la procédure est relancée : une seule échéance fixée par la Direction pour la régularisation des dossiers est fixée à début 2016. Le SEP réaffirme son souhait que cette régularisation concerne en priorité les bas salaires.

\*Sous réserve d'accord de la DIRECCTE

## Accords en cours :

### A l'UFCV :

Annualisation du temps de travail, les CDII, Les instances représentatives du personnel. Votre avis nous intéresse.

### Au niveau de la branche :

Mutuelle pour tous les salariés : La loi du 14 juin 2013 relative à la Sécurisation de l'Emploi modifie l'Accord National Interprofessionnel et entraîne des changements au sein de la protection sociale des salariés. Depuis le dernier trimestre 2014, les partenaires sociaux au sein de la Branche professionnelle de l'Animation ont engagé les négociations pour choisir une Mutuelle et définir le panier minimum de soins

## Certification et habilitation, une réforme en cours d'acquisition

Quasiment un an après le rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (JS), l'administration centrale du ministère JS présente de nouvelles orientations à la commission Professionnelle Consultative (CPC) des métiers du sport et de l'animation. Elles prennent en compte l'Evaluation des politiques publiques (EPP) ainsi que la volonté de diminuer l'investissement des moyens de l'état là où cela s'avère possible. Trois groupes de travail ont ainsi été constitués et réfléchissent sur l'architecture du BP-JEPS et de la fluidification des parcours de formation, un observatoire sur le lien formation/métiers/emplois et un travail spécifique sur le niveau V.

**Le SEP-UNSA demande la création d'un pôle interministériel**, cette transversalité à construire doit avoir pour objectif de donner de la cohérence et de permettre d'ouvrir des perspectives de carrières multiples aux professionnels du secteur.

## Charlie et la circulaire visant à "mobiliser pour la citoyenneté"

La circulaire, émanant du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, propose d'inviter au dialogue les habitants des différents quartiers entre eux en favorisant l'apaisement. Enfin, elle demande d'organiser des temps d'échange avec les associations autour des problématiques liées aux quartiers.

L'objectif affiché est de faire des comptes rendus des thématiques spontanément abordées, des propositions ou suggestions formulées et faire état du climat général.

**Le SEP UNSA a fait preuve de son analyse au cabinet du Ministre et en conséquence appelle les CEPJ à sensibiliser les préfets** sur la nécessité de construire cette action dans une perspective de travail avec les partenaires associatifs à moyen et long terme.

[http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/20150115\\_circulaire\\_relative\\_a\\_la\\_mobilisation\\_des\\_associations\\_pour\\_la\\_citoyennete.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/20150115_circulaire_relative_a_la_mobilisation_des_associations_pour_la_citoyennete.pdf)

## Temps d'animation périscolaire



Dans un courrier adressé le 7 novembre à tous les maires, les ministres de la Jeunesse et de l'Education nationale ont confirmé une annonce récente : les aides aux communes versées à travers le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes seront reconduites pour 2015-2016.

Une condition nouvelle s'ajoute désormais : pour en bénéficier,

les communes devront s'engager dans un Projet Educatif de Territoire (PEDT), qui témoigne de leur recherche de qualité éducative. Depuis le début de la réforme des rythmes, le SEP-UNSA a proposé que le PEDT soit obligatoire pour toutes les communes, afin que la recherche de cohérence dans les temps de l'enfant s'engage sur tous les territoires. Nous nous félicitons donc de cette décision qui, en faisant du **PEDT une condition pour recevoir l'aide de l'Etat, dénote une certaine exigence éducative**. Elle impliquera néanmoins **des points de vigilance**. Si le PEDT traduit les valeurs partagées par les acteurs du territoire, il est aussi malheureusement la condition administrative pour déroger aux règles d'encadrement traditionnelles des accueils collectifs de mineurs. **Que veut dire activités de qualité**, quand le taux d'encadrement et de 1 pour 14 et 1 pour 18 ?